

DCG 9

COMPTABILITÉ

DCG 9

COMPTABILITÉ

4^e édition

Charlotte Disle

Agrégée d'économie et gestion
Docteur en sciences de gestion
Maître de conférences à Grenoble IAE

Alexis Fargeix

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Audrey Meyer

Agrégée et docteur en sciences de gestion
Enseignante en classe préparatoire au DCG
au lycée Les Eaux Claires de Grenoble

Anne-Marie Vallejo-Bouvier

Agrégée d'économie et gestion
Professeur en classes préparatoires à l'expertise comptable
au lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois

DUNOD
leader de l'expertise comptable

en partenariat avec


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Crédits iconographiques

p. 91 : © Minus by ♦ Shmidt Sergey ♦ from the Noun Project ; © Plus by scott desmond from the Noun Project ; p. 92 : © europe by P Thanga Vignesh from the Noun Project ; © world by Serkan Doğan from the Noun Project ; p. 260 : © principles by Eucalyp from the Noun Project ; © asset by Alice Design from the Noun Project ; © accounts by Creative Stall from the Noun Project ; © inventory by Nhor from the Noun Project ; © Paper by Mochammad Kafi from the Noun Project ; p. 261 : © Plus Minus by Andrea Greco from the Noun Project ; p. 308 : © Magnifying Glass by Ahmad Arzaha from the Noun Project ; p. 328 : © nonmember by priyanka from the Noun Project ; © Out by Nicolas LEULIET from the Noun Project ; © absolute zero by Travis Avery from the Noun Project ; p. 358 : © currency by Becris from the Noun Project ; © debt by Made by Made from the Noun Project ; © rates exchange by Adi Kurniawan from the Noun Project ; © credit cards by jeff from the Noun Project ; p. 429 : © Files by Shocho from the Noun Project ; © Cloud by JunGSa from the Noun Project ; © confirmation by anna kang from the Noun Project ; © Stop by Alice Design from the Noun Project ; © File by Baboon designs from the Noun Project ; © documents by IcongEEK26 from the Noun Project ; © Data by priyanka from the Noun Project ; © verified by Jugalbandi from the Noun Project ; © process by Becris from the Noun Project ; © website by Gregor Cresnar from the Noun Project.

Maquette de couverture :
Yves Tremblay

Maquette intérieure :
Yves Tremblay

Mise en pages : Nord Compo

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--



Les liens proposés tout au long de ce livre sont des compléments d'information. Vous pouvez soit flasher les QR-codes, soit copier-coller les URL raccourcies dans votre navigateur. Ces liens resteront valables durant toute la période de commercialisation de l'ouvrage. Toutefois, nous ne pouvons en garantir la pérennité dans la mesure où les pages auxquelles ils renvoient sont la propriété des sites qui les hébergent.

© Dunod, 2022
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-083692-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Table des sigles et abréviations	VII
Mode d'emploi	VIII
Programme	X
Avant-propos	XV

Partie 1 Introduction

Chapitre 1 Histoire, définition et rôle de la comptabilité	1
Chapitre 2 Normalisation et réglementation comptables	20

Partie 2 Méthode comptable

Chapitre 3 Technique comptable : mécanismes	37
Chapitre 4 Organisation comptable	53

Partie 3 Analyse comptable des opérations courantes

Chapitre 5 Taxe sur la valeur ajoutée	75
Chapitre 6 Opérations courantes d'achat et de vente : facturation, réductions et devises	94
Chapitre 7 Opérations courantes d'achat et de vente : avances, frais accessoires et emballages	120
Chapitre 8 Opérations courantes avec le personnel et les organismes sociaux	147
Chapitre 9 Opérations courantes de trésorerie	165
Chapitre 10 Opérations courantes d'investissement et de placement	192
Chapitre 11 Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de VMP	213
Chapitre 12 Opérations courantes de financement	223

Partie 4 Travaux d'inventaire

Chapitre 13 Principes d'évaluation à l'inventaire	247
Chapitre 14 Amortissements	264
Chapitre 15 Dépréciations	283
Chapitre 16 Provisions	311
Chapitre 17 Sorties des immobilisations et VMP du patrimoine	331
Chapitre 18 Évaluation et ajustement des actifs et des passifs en monnaie étrangère	347
Chapitre 19 Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice	361
Chapitre 20 Passage d'un exercice à l'autre et détermination du résultat comptable	384

Partie 5 Comptabilité et environnement numérique

Chapitre 21 Informatisation comptable	410
Chapitre 22 Outils numériques de l'information financière	432

Partie 6 Documents de synthèse

Chapitre 23 Bilan, compte de résultat et annexe	461
Sujet type d'examen 1	496
Corrigé du sujet type d'examen 1	517
Sujet type d'examen 2	532
Corrigé du sujet type d'examen 2	541
Sujet type d'examen 3	560
Corrigé du sujet type d'examen 3	568
QCM et quiz : corrigé	579
Index	580
Table des matières	583

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABS :	Autres biens et services
AFB :	Association française des banques
AMF :	Autorité des marchés financiers
ANC :	Autorité des normes comptable
BOFiP :	<i>Bulletin Officiel des Finances Publiques</i>
CAHT :	Chiffre d'affaires hors taxes
C. com. :	Code de commerce
CFCI :	Contrôle fiscal des comptabilités informatisées
CFONB :	Comité français d'organisation et de normalisation bancaire
CGI :	Code général des impôts
CMUP :	Coût unitaire moyen pondéré
CNCC :	Compagnie nationale des commissaires aux comptes
CSOEC :	Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables
DAP :	Dotations aux amortissements et aux provisions
DSN :	Déclaration sociale nominative
EDI :	Échange des données informatisé
EFI :	Échange de formulaires informatisé
FEC :	Fichier des écritures comptables
HT :	Hors taxes
OEC :	Ordre des experts-comptables
PCEAC :	Produits des cessions d'éléments d'actif
PCG :	Plan comptable général
PEPS :	Premier entré – premier sorti (ou FIFO – <i>First In First Out</i>)
PGI :	Progiciel de gestion intégré
PSS :	Plafond de la Sécurité sociale
RAN :	Report à nouveau
RGPD :	Règlement général sur la protection des données
RNC :	Recueil des normes comptables
RRR :	Rabais, remises et ristournes
SAE :	Système d'archivage électronique
SI :	Système d'information
SIG :	Soldes intermédiaires de gestion
TDFC :	Transfert des données fiscales et comptables
TIAP :	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
TTC :	Toutes taxes comprises
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
VCEAC :	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
VMP :	Valeurs mobilières de placement
VNC :	Valeur nette comptable

Mode d'emploi

Tout le programme

Approfondissements

CHAPITRE 4 **L'organisation judiciaire**

PROGRAMME

Compétences attendues

- Distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences
- Déterminer la juridiction compétente dans un litige donné
- Vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice
- Déterminer les voies de recours possibles dans une situation juridique donnée
- Vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le Code de procédure civile et dans la Convention européenne des droits de l'homme
- Identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public

Savoirs associés

- Les ordres administratif et judiciaire
- Les principes juridictions nationales et européennes
- Les degrés de juridictions
- La compétence matérielle et territoriale d'une juridiction
- Les conditions de recevabilité de l'action en justice
- Les notions de prescription et forclusion
- Les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice
- Les principes directeurs du droit commun du procès français et européen
- Le personnel de justice

PLAN DU CHAPITRE

COURS: 1. Les principes directeurs du procès • 2. Les compétences des juridictions • 3. Les juridictions européennes • 4. Les juridictions nationales • 5. Le personnel de justice • 6. L'action en justice • 7. Les voies de recours

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES: Évaluer les savoirs • Maltriser les compétences • Préparer l'épreuve

SYNTHÈSE

La justice, ce sont des millions de décisions rendues chaque année au sein de juridictions par le personnel de justice. L'action en justice repose sur des principes qui relèvent du droit européen comme du droit national. Le justiciable a recours à un tribunal pour faire reconnaître un droit contesté ou tout fait dont il s'estime victime. Cette procédure est mise en œuvre selon une procédure établie, ponctuée par un jugement qui peut être contesté.

MOTS-CLÉS

Appel • Compétence matérielle • Compétence territoriale • Forclusion • Instance • Juridictions • Litige • Pourvoi • Prescription • Recours

Partie 1 Introduction générale au droit

B Le Tribunal

Juge de première instance, également domicilié à Luxembourg, le Tribunal tranche les litiges qui portent sur le droit européen. Il peut être saisi par toute personne physique et morale, ressortissant d'un État membre. Il est composé d'au moins un juge désigné par chaque État membre. Ses décisions sont susceptibles de pourvoi devant la CJUE. L'application du droit de l'Union ne relève pas uniquement des juridictions de l'UE : les cours et tribunaux des États membres doivent eux aussi appliquer ce droit.

FOCUS — Le cas particulier de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH)

La CEDH est la juridiction qui assure le respect de la Convention européenne des droits de l'Homme par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Elle peut être saisie par les États, les personnes physiques et les personnes morales. La CEDH est composée de 47 juges, un pour chaque État membre.

CAS 4

4 Les juridictions nationales

A Les juridictions de l'ordre administratif

Elles jugent les litiges relatifs aux activités de l'administration (fig. 4.1).

Conseil d'État

- Rôle consultatif : avis sur textes de loi et questions administratives, alerte des pouvoirs publics (réformes souhaitables)
- Rôle contentieux : premier et dernier ressort (recours électoraux...), juge d'appel des litiges, juge de cassation (décisions de CAA, de la Cour des comptes et des instances disciplinaires)

Cours administratives d'appel (CAA)

- 5 CAA divisées en chambres
- Jugement collégial des appels contre les jugements des TA

Tribunaux administratifs (TA)

- 26 TA en métropole
- Jugement de droit commun de 1^{er} degré, collégial ou à juge unique, des litiges notamment fiscaux, électoraux et des infrastructures

Figure 4.1. Principales juridictions administratives

Renvois vers les cas

Mise en contexte

Visuels facilitant la mémorisation

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer les savoirs Maîtriser les compétences Préparer l'épreuve

1 QCM

Pour chaque proposition une ou plusieurs réponses sont possibles. Justifiez-les.

- Les contrats :
 - n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes.
 - profitent aux tiers.
 - profitent aux tiers dans les cas prévus par la loi.
 - ne nuisent pas aux tiers.
- Le paiement est :
 - une somme d'argent.
 - toujours effectuée par le débiteur.
 - prouvé par tout moyen.
 - l'exécution des obligations contractuelles.
- L'astreinte est :
 - une somme d'argent forfaitaire.
 - une contrainte physique sur la personne du débiteur.
 - une somme d'argent par période de retard.
 - fixée par le créancier.
 - fixée par le juge.
- L'exécution forcée :
 - est le recours à la force publique par le créancier.
 - est le recours aux tribunaux par le créancier.
 - suppose la mise en demeure du débiteur.
 - n'exige pas la mise en demeure du débiteur dans une première phase.
 - est une exécution en nature de l'obligation dans tous les cas.
- La résolution :
 - est un moyen de fin au contrat pour l'avenir.
 - est une action.
 - est une action en justice.
 - est une action en responsabilité.

Exercices, applications et cas progressifs

Compétences du programme

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer les savoirs Maîtriser les compétences Préparer l'épreuve

7 Situation pratique : Tif'Annie ***

20 min

Compétences attendues : Identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce

La marque Tif'Annie a été déposée par Annie Letif à l'ouverture de son premier salon de coiffure à Grenoble qu'elle exploite encore à ce jour. Elle a depuis créé deux autres salons sous cette marque dans la région. Une jeune femme prénommée Tiffany installe un salon de coiffure dans un local de Grenoble à son prénom. Dans la même rue, une cave à vins vient d'ouvrir sous la marque Tiffany, prénom de sa créatrice.

Travail à faire

Quels conseils donneriez-vous à Annie Letif ?

Trois étapes

8 Commentaire de document/rédaction d'une note : Lefebure ***

30 min

Compétences attendues : Étudier le bail commercial, la protection du locataire, le prélever et les obligations du propriétaire

Par acte sous signature privée, la Société des Courses marseillaises a donné à bail à Paul Lefebure, pour une durée de 9 ans, la concession exclusive de l'installation d'un buffet-buvette sur le champ de courses marseillais. L'accord conclu prévoit que l'activité de Paul Lefebure doit être limitée à l'enceinte de l'hippodrome et réduite aux seules journées de réunions hippiques (10 à 20 réunions par an).

À l'expiration de la période fixée dans l'acte sous signature privée, M. Lefebure a reçu congé de la Société des Courses marseillaises au motif que le bail n'est pas commercial. S'estimant lésé, il envisage d'intenter une procédure contre la société de courses pour violation des dispositions relatives aux baux commerciaux.

Travail à faire

- Rappelez les conditions du droit au renouvellement.
- Quel est le problème juridique dans cette affaire ?
- Les parties et les faits soulevés dans l'arrêt de la Cour de cassation.
- Le thème de droit ?
- La réponse apportée par la Cour de cassation ?
- Le raisonnement au cas de M. Lefebure.

Progressivité et temps de réalisation

SYNTHÈSE

Le droit : finalités, règles et branches

Le droit objectif et les droits subjectifs

- Droit objectif : ensemble des règles sociales gouvernant les rapports des hommes entre eux ou avec la puissance publique.
- Droits subjectifs : prérogatives reconnues par le droit objectif aux personnes et dont elles peuvent se prévaloir auprès de l'autorité publique.



Les caractères de la règle de droit

- Générale et abstraite. Elle s'applique indistinctement à toutes les personnes qui se trouvent dans la situation que la règle a voulu organiser.
- Coercitive. Elle s'impose sous peine de sanctions prononcées par les tribunaux.

Le droit public et le droit privé

	Droit public	Droit privé
Objet	Organisation et fonctionnement des pouvoirs publics. Relations des pouvoirs publics avec les personnes privées.	Relations des personnes privées entre elles
But	Satisfaction de l'intérêt général	Satisfaction des intérêts privés
Caractère	Impératif	Souvent supplétif Ordre judiciaire

Synthèse visuelle du chapitre

PARTIE 2: CAS DE SYNTHÈSE

LES PERSONNES ET LES BIENS

1 Situations pratiques **

Rémi Leconte, 26 ans, est comptable dans une entreprise de menuiserie de Compiègne (Oise). Il désire désormais travailler à son compte. Fort de ses compétences, il pense qu'il saura gérer un fonds de commerce. Une de ses connaissances, Jean, est commerçant-photographe et envisage de céder sa boutique. Passionné de photographie, Rémi envisage d'acquiescer, moyennant un emprunt, le commerce de Jean. Son amie, Julie, est secrétaire dans une entreprise de transport. Elle pense démissionner et rejoindre Rémi dans l'aventure. Elle dispose déjà de quelques économies et l'appartement dans lequel le couple s'apprête à s'installer lui appartient.

Travail à faire

- Selon vous, est-il utile que Rémi signe un contrat de mariage chez le notaire. Rémi et Julie se sont mariés et le projet de Rémi s'est concrétisé. Il a acheté le fonds de commerce de photographie et devient commerçant. Julie rejoint son mari pour l'aider dans le magasin lorsqu'il part en reportage. Elle prend également en charge des travaux de gestion du fonds de commerce.

Travail à faire

- Quel statut conseillez-vous à Julie ?
Dominique, le frère de Julie âgé de 32 ans, est passionné de moto et de vitesse. Il a été victime d'un accident de la route. Son casque s'est desscellé et il a eu de graves blessures à la tête avec des séquelles irréversibles. Il présente de longs moments d'absence et manque de discernement dans certaines situations. Le diagnostic des médecins est très mauvais, ils doutent qu'il puisse guérir.

Travail à faire

- Quelle est la protection juridique la plus appropriée au cas de Dominique ?
- Quelles sont les démarches à entreprendre ?

2 Question **

Vous développerez une réponse argumentée et structurée sur le thème suivant : « La personne morale : définition et capacité. »

3 Commentaire de document **

À l'aide de l'annexe, vous répondrez aux questions suivantes. Rédigez une introduction en situant la question dans le cours, développez vos connaissances de manière structurée. Veillez à soigner l'orthographe et la syntaxe.

Cas transversaux

Méthode et conseils

PROGRAMME

Axe 2. Gestion comptable et financière

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision. Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher, si besoin calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

UE 9. Comptabilité

Niveau L – 170 heures – 14 ECTS

- Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.
- Durée : 3 heures.
- Coefficient : 1.

L'UE « comptabilité » a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue de la comptabilité d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable doivent permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux.

1. Introduction (15 heures)

Présenter la comptabilité à travers son cadre normatif et juridique.

1.1. Histoire, définition et rôle de la comptabilité

Sens et portée de l'étude. Définir la comptabilité et ses rôles dans une perspective historique ; préciser son rôle social.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion.– Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable.	<ul style="list-style-type: none">– Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit.– Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs.– Présentation et définition de la comptabilité budgétaire et de gestion ainsi que de la gestion financière.

1.2. Normalisation et réglementation comptables

Sens et portée de l'étude. Apprécier l'intérêt de la normalisation comptable, ses contraintes et ses contingences.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable. - Justifier l'intérêt de la normalisation comptable. - Expliquer le rôle du recueil des normes comptables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Normalisation : définition, acteurs, intérêts et limites. - Sources du droit comptable : directives européennes, lois et règlements, recueil des normes comptables. - Présentation du plan comptable général (PCG) : principes comptables, nomenclature et sa logique, systèmes de comptes (abrégé, de base, développé).

2. Méthode comptable (20 heures)

Présenter les mécanismes et l'organisation comptable.

2.1. Mécanismes de la technique comptable

Sens et portée de l'étude. Identifier les flux et leur transcription dans la comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Flux et stocks. - Distinction emplois et ressources. - Principe de la partie double. - Passage des flux aux comptes.

2.2. Organisation comptable

Sens et portée de l'étude. Comprendre les mécanismes permettant de passer des écritures comptables à une première approche des documents de synthèse.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux documents de synthèse. - Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat). - Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables. - Passer de la balance aux documents de synthèse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure du système d'information comptable (journal, grand-livre, balance et documents de synthèse). - Comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie. - Classification comptable et typologie des comptes. - Inventaire permanent et inventaire intermittent.

3. Analyse comptable des opérations courantes (50 heures)

Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations courantes.

3.1. Opérations courantes réalisées avec les tiers

Sens et portée de l'étude. Comprendre les techniques comptables de base appliquées aux opérations économiques courantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, pro forma...). - Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser. - Expliquer le mécanisme de la TVA. - Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA. - Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation. - Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels. - Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux. - Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces justificatives comptables et autres documents. - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). - Achats et ventes de biens et services comportant : <ul style="list-style-type: none"> • réductions ; • frais accessoires ; • crédits et les règlements ; • avances et acomptes ; • emballages. - Achats et ventes en devises. - TVA sur opérations internationales (avec l'Union européenne et le reste du monde). - Opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux. - État de rapprochement bancaire.

3.2. Opérations courantes d'investissement et de placement

Sens et portée de l'étude. Comprendre les opérations d'investissement et de placement et leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les charges des immobilisations. - Identifier la nature d'une immobilisation. - Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité. - Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité. - Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et typologie des immobilisations. - Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (à titre onéreux, produites par l'entité, par voie d'échange et à titre gratuit) et valeurs associées. - Qualification des titres. - Typologie et modalités d'entrée des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine. - Comptabilisation des revenus des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement.

3.3. Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement

Sens et portée de l'étude. Comprendre les opérations concernant les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement. - Évaluer et comptabiliser le prix de cession des immobilisations et des valeurs mobilières de placement cédées au cours de l'exercice. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cession des immobilisations non financières. - Cession des immobilisations financières. - Cession des valeurs mobilières de placement.

3.4. Opérations courantes de financement

Sens et portée de l'étude. Connaître les sources de financement que peut mobiliser l'organisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents types de financement - Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires. - Analyser pour une modalité de financement donnée ses caractéristiques et en déduire ses avantages et inconvénients. - Comptabiliser les opérations de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modes de financement : <ul style="list-style-type: none"> • capitaux propres ; • emprunt bancaire et modalités de remboursement ; • crédit-bail ; • subventions d'investissement.

4. Travaux d'inventaire (50 heures)

Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations d'inventaire (écritures de régularisation, écritures de regroupement).

4.1. Opérations d'inventaire

Sens et portée de l'étude. Comprendre la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire et leurs spécificités par rapport aux opérations courantes.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire. - Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire. - Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Principes d'évaluation à l'inventaire. - Inventaire intermittent et variation des stocks. - Amortissements comptables des immobilisations. - Dépréciation des actifs. - Provisions. - Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice. - Sortie des immobilisations du patrimoine. - Sortie des valeurs mobilières de placement du patrimoine. - Évaluation et ajustement des actifs et des passifs en monnaie étrangère. - Solde des comptes de gestion soustractifs.

4.2. Détermination du résultat comptable

Sens et portée de l'étude. Comprendre les écritures de regroupement permettant la détermination du résultat.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les mécanismes conduisant à solder les comptes de gestion et permettant la détermination du résultat. - Calculer et qualifier le résultat de l'exercice. - Comptabiliser les opérations de clôture des comptes de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Solde des comptes de charges. - Solde des comptes de produits. - Résultat de l'exercice : bénéfice ou perte.

4.3. Passage d'un exercice à l'autre

Sens et portée de l'étude. Comprendre la finalité des opérations d'inventaire par la mise en œuvre des procédures pour respecter la continuité entre exercices comptables ainsi que le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan. - Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formalités de clôture des comptes de bilan. - Formalités de réouverture des comptes de bilan.

5. Comptabilité et environnement numérique (20 heures)

Sens et portée de l'étude. Analyser les apports et les contraintes de la dématérialisation des pièces comptables et de la numérisation sur l'organisation et le traitement de la comptabilité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables. - Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires. - Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré. - Identifier et analyser les impacts actuels de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables. - Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informatisation de la comptabilité et droit comptable. - Authentification des données comptables. - Impact de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et sur les contrôles à réaliser. - Fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative...). - Fonctions de base des logiciels comptables ou modules comptables d'un progiciel de gestion intégré. - Modalités pratiques de validation puis de clôture des écritures comptables et de passage d'un exercice à l'autre. - Sauvegarde et confidentialité des données comptables.

6. Documents de synthèse (15 heures)

Sens et portée de l'étude. Comprendre les enjeux de l'établissement des documents de synthèse, en conformité avec les règles du PCG.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - Établir et lire les documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG. - Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions). - Justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de la communication financière et/ou de l'obtention d'un financement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de synthèse : bilan ; compte de résultat ; annexe - Rôle des documents de synthèse - Systèmes de présentation comptable des documents de synthèse.

Rédigés par des équipes pluridisciplinaires comprenant notamment des enseignants des classes préparatoires, membres des commissions d'examen, et 100 % conformes aux nouveaux programmes et guides pédagogiques applicables depuis la rentrée 2019, les manuels Dunod constituent une **préparation complète** aux épreuves de DCG et DSCG.

L'axe 2 « Gestion comptable et financière » et l'évaluation par les compétences

Les unités d'enseignement (UE) de « comptabilité » (UE 9), de « comptabilité approfondie » (UE 10), de « contrôle de gestion » (UE 11) et de « finance d'entreprise » (UE 6) ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- rechercher et, si besoin, calculer et valider une information comptable ou financière ;
- exploiter une documentation (chiffrée ou non) ;
- identifier les outils d'analyse adaptés ;
- exploiter et commenter les résultats obtenus afin de proposer des décisions à court, moyen et long terme ;
- rédiger un argumentaire pour conseiller le décideur.

Les unités sont déclinées en compétences. Ces compétences sont à la fois variées mais limitées par une liste donnée et clairement identifiée. Une compétence peut être définie comme la capacité à utiliser un savoir-faire dans une situation donnée pour produire un résultat requis. Elle s'acquiert dans une situation, d'où l'importance de la structuration et de l'entraînement à la pratique de la problématisation.

Une compétence présente un caractère disciplinaire ; elle vise à résoudre des problèmes liés à la discipline et repose nécessairement sur des connaissances inhérentes à cette même discipline. Mais, dans le même temps, une compétence s'appuie sur des savoir-faire généraux et transversaux (capacité à analyser, à rédiger de manière concise et précise, etc.).

La compétence induit donc un rapport au savoir, elle ne s'y oppose pas. Les savoirs sont les informations qu'il faut être en mesure de mobiliser à bon escient avec, pour finalité, l'élaboration d'un raisonnement structuré ou la résolution d'un problème lié à la pratique comptable.

Le concept de situation est donc central lorsque l'on évoque une compétence ; la mise en situation donne à l'étudiant l'occasion d'exercer la compétence visée. Une **situation** présente donc divers caractères, à la différence de la simple application de la règle :

- Elle mobilise un ensemble d'acquis et est orientée vers une tâche porteuse de sens.
- Elle fait référence à une catégorie de problèmes spécifiques à la discipline, elle est nouvelle.

Une compétence est évaluable. Elle peut se mesurer à la qualité de l'exécution de la tâche et à la qualité du résultat. Dès lors, une préparation efficace repose sur un équilibre judicieux entre l'acquisition de connaissances et un développement de compétences ciblées centré sur le réinvestissement en contexte. L'évaluation s'en trouve renouvelée ;

elle met l'accent sur le cheminement intellectuel et l'esprit critique du candidat et promeut une nouvelle quête de sens.

Le parti pris de nos manuels

Le présent manuel vise à apporter l'**ensemble des savoirs disciplinaires associés à l'unité d'enseignement** « Comptabilité » à travers six parties, structurées en 23 chapitres, respectant scrupuleusement la progression logique du programme. Chaque chapitre propose une **synthèse synoptique** finale propice à la mémorisation.

La section « Des savoirs aux compétences » a été conçue comme une **passerelle** entre les deux éléments du programme :

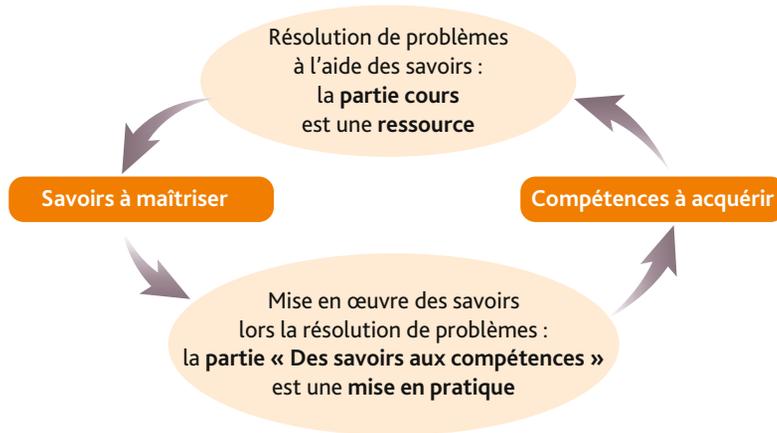
- Dans un premier temps, le candidat est invité à s'autoévaluer à l'aide d'un **quiz/QCM** (réponses en fin d'ouvrage) et d'une **application directe des connaissances** (rubrique « Évaluer les savoirs »). En fonction de ses résultats, l'étudiant détermine les points du cours à revoir.
- Dans un deuxième temps, l'étudiant est placé en contexte afin de tester les compétences requises et évaluées à l'examen (rubrique « Maîtriser les compétences ») : **toutes les compétences du programme font l'objet d'une mise en situation**. Les exercices proposés sont progressifs (le niveau de difficulté est systématiquement indiqué). Les compétences les plus complexes sont traitées isolément.
- Enfin, une fois les compétences maîtrisées, l'étudiant est invité à se placer en condition d'examen, sans calculatrice (rubrique « Préparer l'épreuve ») au travers de **cas**. Ces pages sont émaillées de conseils méthodologiques et de rappels théoriques.

Chaque partie du programme est ponctuée d'un **cas de synthèse transversal** testant les principaux savoirs et compétences de la partie. L'ouvrage s'achève par **deux sujets types d'examen intégralement corrigés**.

Un aller-retour constant entre savoirs et compétences

Deux parcours de préparation sont possibles grâce à ce manuel :

- Des savoirs disciplinaires étudiés aux compétences à mettre en œuvre en situation.
- L'acquisition de la compétence par la confrontation des situations aux savoirs.



Histoire, définition et rôle de la comptabilité

PROGRAMME

Compétences attendues

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité et **exposer** leurs liens avec la gestion
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

Savoirs associés

- Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit
- Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs
- Présentation et définition de la comptabilité budgétaire et de gestion ainsi que de la gestion financière

LIEN AVEC LE DCG 1

§1.1. Introduction générale au droit

PLAN DU CHAPITRE

COURS : 1. Définition de la comptabilité financière • 2. Autres formes de comptabilités • 3. Rôles et utilisateurs de la comptabilité • 4. Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES : Évaluer les savoirs • Maîtriser les compétences • Préparer l'épreuve

SYNTHÈSE

Quels sont les rôles et les utilisateurs de la comptabilité ? Quelles sont les formes revêtues par la comptabilité ? Comment la comptabilité et l'économie s'articulent-elles ? Comment la comptabilité s'articule-t-elle autour des différentes branches du droit ?

MOTS-CLÉS

Aide à la décision • Comptabilité • Comptabilité budgétaire • Comptabilité d'engagement • Comptabilité de gestion • Contrôle externe • Contrôle interne • Partie double • Preuve • Système d'information comptable

1 Définition de la comptabilité financière



La comptabilité est un langage normé traduisant, de façon quantitative, la situation et le résultat de l'entreprise.

A) Système d'organisation de l'information financière

La **comptabilité**, qualifiée de « financière » ou de « générale », est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture (fig. 1.1).



Figure 1.1. Des informations brutes à des documents adaptés, récapitulatifs et normés

Un système d'information est un ensemble organisé de ressources qui permet de collecter, stocker, traiter et distribuer de l'information.

La comptabilité financière se distingue d'autres systèmes d'information par quelques caractéristiques essentielles (tab. 1.1).

Tableau 1.1. Caractéristiques de la comptabilité financière

La comptabilité se situe en aval de la plupart des fonctions de l'entreprise	Les données traitées par la comptabilité trouvent leur source dans les autres fonctions de l'entreprise (production, ressources humaines, financement, etc.).
La comptabilité est uniquement traduite en termes monétaires	Elle renseigne sur des données exprimées en euros, et non en termes physiques (quantités vendues ou produites, heures travaillées, etc.). Certaines informations comptables peuvent cependant être non financières.
La comptabilité est obligatoire	Tout commerçant a l'obligation de tenir une comptabilité.
La comptabilité est définie selon des règles et des principes uniformes	Elle permet ainsi la comparabilité des documents comptables, et rend possible leur lecture et analyse par des tiers (ex. : par un banquier).

Article L. 123-12 du Code de commerce sur l'obligation de tenir une comptabilité pour toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant :



<http://dunod.link/2cycrce>

B) Traitement de l'information

Le traitement comptable d'une donnée relative à une entreprise consiste en la saisie, le classement et l'enregistrement de l'information (tab. 1.2 et fig. 1.2).

Tableau 1.2. Les étapes du traitement de l'information

Saisie	Il faut comprendre la nature de l'information, voire l'interpréter, afin de la traiter correctement.
Classement	Une fois l'information analysée, il convient de la classer (ex. : est-ce une recette ou une dépense ?)
Enregistrement	Il s'effectue selon des règles strictes, afin d'obtenir des documents de restitution synthétiques et homogènes

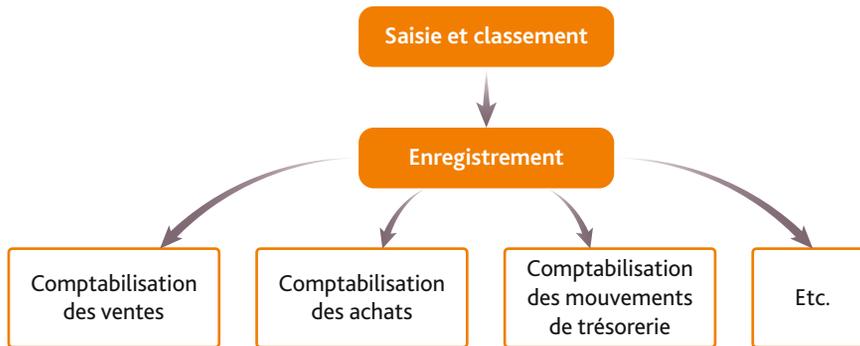


Figure 1.2. Les étapes du traitement de l'information comptable

Ces étapes constituent des enjeux clés au sein des services comptables des entreprises, comme en cabinet comptable. Les développements technologiques et logiciels aidant, elles tendent de plus en plus à s'automatiser (ex. : récupération informatique des flux bancaires, logiciels de reconnaissance de caractères des factures d'achats, transfert de factures de ventes depuis les logiciels de facturation vers les logiciels comptables) (↪ [chapitres 21 et 22](#)).

C) Représentation de la réalité

Le traitement de toutes ces informations aboutit à la production de documents de synthèse renseignant sur la réalité de l'entreprise ([fig. 1.3](#)), à savoir :

- Son patrimoine et sa situation financière : que possède-t-elle, que doit-elle ? Est-elle endettée, a-t-elle une situation de trésorerie satisfaisante ?
- Son résultat : est-ce que son activité est bénéficiaire ou déficitaire ?

L'établissement de ces documents de synthèse nécessite un traitement supplémentaire des différentes informations relatives aux opérations courantes : les travaux d'inventaire (↪ [chapitres 13 à 20](#)).



Opérations courantes : ensemble des opérations liées à l'exploitation de l'entreprise.
 Opérations d'inventaire : enregistrements complémentaires aux opérations courantes permettant de refléter au mieux la réalité de l'entreprise.

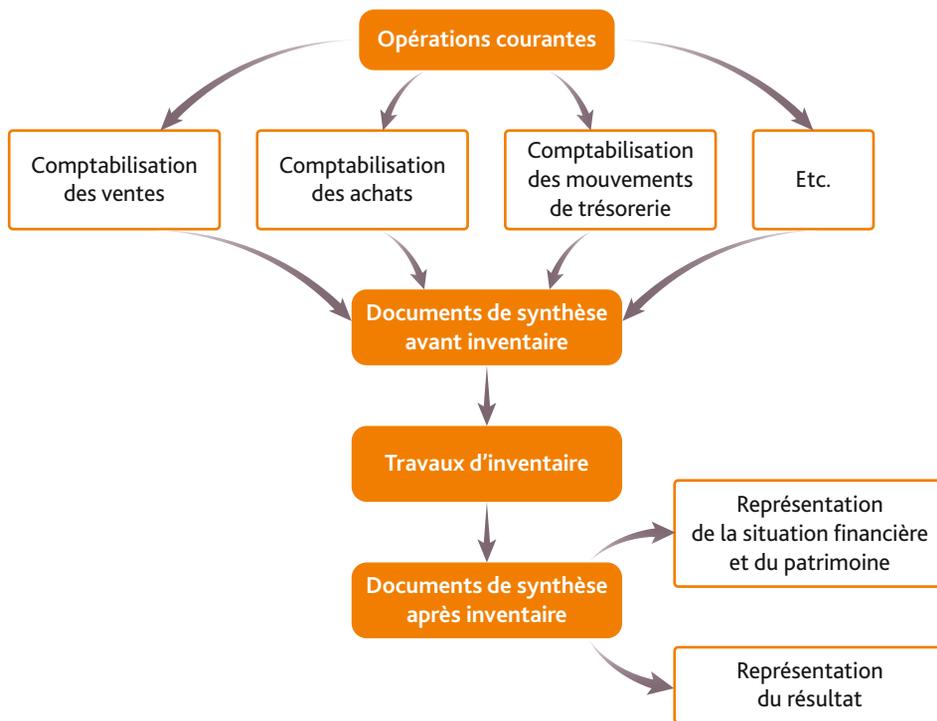


Figure 1.3. De l'information comptable aux documents de synthèse

L'objet de la comptabilité consiste donc à passer d'informations économiques diffuses à une information finale compréhensible par tous les acteurs de l'entreprise (y compris ses tiers, comme les banquiers, les fournisseurs, etc.).

Ce processus suit des procédures et des règles précises, bien qu'il comporte parfois une part d'interprétation et d'appréciation.

FOCUS — Les différents métiers comptables et missions associées

La comptabilité est un domaine qui regroupe divers métiers, dont voici les plus courants :

Métiers	Missions
Assistant comptable	Saisie et classement des documents comptables, établissement des fiches de paie, réalisation des déclarations sociales et fiscales.
Comptable	Contrôle et analyse des flux financiers d'une entreprise, élaboration des documents de synthèse.
Directeur comptable	Mise en place du système d'information comptable , supervision des équipes comptables, validation des documents de synthèse, veille des évolutions du droit comptable.
Expert-comptable	Assistance et contrôle dans la réalisation de tous travaux comptables, conseil et assistance à chaque étape de la vie de l'entreprise.
Commissaire aux comptes	Mission légale de vérification de la sincérité et de la conformité des données financières de l'entreprise avec les normes en vigueur.

➔ APPLICATION 2 • APPLICATION 3

2 Autres formes de comptabilités

La comptabilité financière définie précédemment se distingue d'autres formes de comptabilités, en fonction de leur nature et de leurs objectifs.

A) Comptabilité de gestion

Parfois appelée « comptabilité analytique », la **comptabilité de gestion** est une méthode de traitement des informations quantitatives, qui permet d'analyser les différents coûts et produits de l'entreprise (par produit, par fonction, etc.).

Si l'origine des informations traitées en comptabilité financière et de gestion peut être commune, leurs emplois divergent fondamentalement (tab. 1.3).

Tableau 1.3. Caractéristiques de la comptabilité de gestion

La comptabilité de gestion est...	
• À finalité interne, à vocation de gestion	Il s'agit d'un outil de pilotage à destination des dirigeants de l'entreprise, des décideurs, des responsables de site ou de production, etc.
• Traduite en termes monétaires ou physiques	Ce peut être une analyse de la rentabilité, des quantités, du temps passé, du nombre de kilomètres parcourus ou du temps de fonctionnement des machines, etc.
• Facultative	Elle est mise en place en fonction des besoins de pilotage et des ressources de l'entreprise et est donc moins normée, dans ses règles et principes, que la comptabilité financière.
• Historique et prévisionnelle	Elle se fonde sur des données antérieures et actuelles qu'elle analyse et extrapole sous la forme de prévisions.

B) Comptabilité budgétaire

La **comptabilité budgétaire** est un outil de vérification, de contrôle et de planification qui permet de faire face aux exigences des techniques de budgétisation. Elle concerne en général les grands groupes, mais aussi la gestion publique comme l'État et les collectivités. La méthode et la procédure budgétaire sont des outils participant aux tâches de prévision, de pilotage et de contrôle d'une entité.

La comptabilité budgétaire couvre un champ plus étroit que la comptabilité financière (tab. 1.4).

Tableau 1.4. Caractéristiques de la comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire...	
... porte essentiellement sur les recettes et les dépenses	Elle fait généralement abstraction des délais de règlement éventuels.
... se concentre sur les dépenses et recettes budgétaires	Elle néglige les opérations de financement et l'origine des emplois investis.
... vise à déterminer un solde budgétaire	Il s'agit de l'écart entre recettes et dépenses prévues et réalisées, ce qui ne renseigne pas sur le patrimoine de l'entreprise.
... n'est ni normalisée, ni obligatoire	L'entité décide d'une procédure et d'une méthode appropriées.

C) Gestion financière

Également appelée finance d'entreprise, la gestion financière représente l'ensemble des techniques relatives aux décisions financières d'une entreprise.

La gestion financière relève donc à la fois d'une vision interne (maximisation de la valeur financière de l'entreprise) et externe de l'entreprise (celle des prêteurs, des actionnaires, etc.) (tab. 1.5).

Tableau 1.5. Principaux aspects traités par la gestion financière

La gestion financière participe à...	
... la décision d'investissement	La gestion financière examine cette décision en fonction du rendement et du risque prévisible liés aux sommes investies.
... la décision de financement	La gestion financière apprécie les sources, les échéances, les conditions et les impacts des financements sollicités.
... la politique de rémunération des apporteurs de capitaux	La gestion financière apprécie les éléments de rémunération à court terme (distribution de dividendes) et à long terme (valorisation de l'entreprise).

→ APPLICATION 3

3 Rôles et utilisateurs de la comptabilité

La comptabilité financière est un système d'organisation de l'information financière aux rôles et objectifs multiples (fig. 1.4).

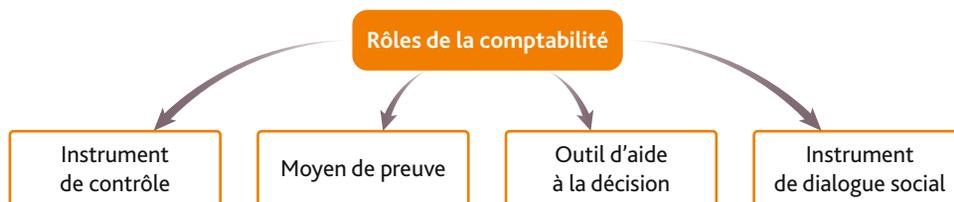


Figure 1.4. Les rôles de la comptabilité

A) Instrument de contrôle

La comptabilité constitue un instrument de contrôle pour les différents acteurs et partenaires de l'entreprise (tab. 1.6).

Définitions

- Le **contrôle interne** est un ensemble de moyens mis en place dans une structure et faisant partie intégrante de son organisation, dans le but de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
- Le **contrôle externe** vise à valider la bonne application des normes en vigueur, en ayant recours à un intervenant extérieur. Ce contrôle peut être légal (il est alors effectué par un commissaire aux comptes) ou de nature contractuelle.

Tableau 1.6. La comptabilité, un instrument de contrôle

<p>Contrôle interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exemple : à destination des actionnaires : les fonds investis sont-ils productifs ? L'entreprise est-elle rentable ? Les dirigeants agissent-ils dans l'intérêt des propriétaires ? Exemple : à destination des salariés : le comité social et économique, en sa qualité d'institution représentative du personnel, peut être éclairé sur le fonctionnement de l'entreprise et ainsi négocier des accords sociaux et salariaux grâce aux informations comptables.
<p>Contrôle externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exemple : à destination des banques : examen au travers des informations comptable de rentabilité et de viabilité permettant à l'entreprise d'assurer le remboursement périodique de sa dette. Exemple : à destination de l'administration fiscale : le résultat comptable sert de base au calcul du résultat fiscal, sur lequel est calculé l'impôt. De la même manière, la détermination de la TVA s'opère au travers des enregistrements comptables.

B) Moyen de preuve

Le Code de commerce indique qu'une comptabilité correctement tenue peut être admise en justice comme élément de **preuve** dans des litiges entre commerçants. Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit.

La communication des documents comptables ne peut être ordonnée en justice que dans certains cas (ex. : affaires de succession, de partage de société, de redressement ou de liquidation judiciaires).

C) Outil d'aide à la décision

La comptabilité constitue un outil d'**aide à la décision** pour les différents acteurs et partenaires de l'entreprise (tab. 1.7).

Tableau 1.7. La comptabilité, un outil d'aide à la décision

<p>Utilisateurs internes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exemple : à destination des dirigeants : examen d'une décision d'investissement, développement de nouveaux marchés, recherche de gains de productivité. Exemple : à destination des responsables opérationnels : étude de la rentabilité d'un secteur géographique, d'une gamme de produits, recherche de gains de productivité sur une ligne de production.
<p>Utilisateurs externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exemple : à destination des banques : au regard de sa situation financière, un prêt peut-il être accordé à l'entreprise ? Exemple : à destination des investisseurs : la rentabilité des capitaux placés dans l'entreprise est-elle satisfaisante ? Exemple : à destination des fournisseurs : l'entreprise est-elle solvable ? Le fournisseur peut-il lui accorder un délai de paiement ? Exemple : à destination des clients : l'activité de l'entreprise est-elle pérenne ? Aura-t-elle la capacité à honorer le contrat du client jusqu'à son terme ?

D) Instrument de dialogue social

Le rôle social de la comptabilité est essentiel, puisque la comptabilité apparaît comme étant un instrument de communication (tab. 1.8).

Tableau 1.8. La comptabilité, un instrument de dialogue social

<p>Élaboration de statistiques nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La comptabilité fournit les informations nécessaires à l'élaboration de statistiques macro-économiques : <ul style="list-style-type: none"> – par secteur d'activité ; – par typologie d'entreprises ; – par nature de données (taux d'emploi, activité à l'export, investissements industriels, etc.). • Ces statistiques permettent le calcul d'agrégats économiques tels que le produit intérieur brut (PIB), par exemple.
<p>Mesure et partage de la richesse</p>	<p>La comptabilité sert d'instrument de mesure, de contrôle et de partage de la richesse (la valeur ajoutée) créée par l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les dividendes, perçus par les actionnaires ; – les impôts et taxes, collectés par l'État et les collectivités ; – les salaires et la participation aux résultats, versés aux salariés ; – les cotisations sociales, payées aux organismes sociaux ; – les intérêts, payés aux prêteurs et organismes de crédit.

➔ **MINI-CAS 4 • MINI-CAS 5 • SITUATION PRATIQUE 6 • SITUATION PRATIQUE 7**

4 Relations de la comptabilité avec l'économie et le droit

La comptabilité nourrit et se nourrit d'autres disciplines de gestion, comme l'économie et le droit.

A) Relations avec l'économie

La comptabilité traduit les incidences monétaires des opérations économiques effectuées par l'entreprise sur les différents marchés (tab. 1.9).

Tableau 1.9. La comptabilité, un outil d'observation des faits économiques

Marchés analysés en économie	Données d'observation fournies par la comptabilité
<p>Marché des biens et des services</p>	<p>Enregistrement des opérations d'approvisionnement, de production et de commercialisation</p>
<p>Marché du travail</p>	<p>Enregistrement des opérations de redistribution des revenus</p>
<p>Marché financier</p>	<p>Enregistrement des opérations portant sur les instruments de paiement, de placement et de financement</p>

Les évolutions économiques exercent par ailleurs une influence sur la comptabilité (tab. 1.10).

Tableau 1.10. Les évolutions de la comptabilité liées aux évolutions économiques

Évolutions économiques contribuant...	... à influencer la comptabilité
Développement des échanges et de la pratique du crédit à la fin du Moyen Âge	Passage d'une comptabilité de caisse en partie simple à une comptabilité d'engagement en partie double (↪ chapitre 3)
Apparition, à la fin du 19 ^e siècle, de grandes sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique	Nécessité de rendre des comptes sur l'emploi des capitaux : obligation de présenter bilan et compte de résultat et émergence d'une réglementation et de normes visant à assurer la fiabilité des comptes et à protéger les investisseurs
Mondialisation des économies et internationalisation croissante des entreprises à la fin du 20 ^e siècle	Nécessité de faciliter la comparabilité des états financiers produits par des entreprises de pays différents : harmonisation des règles et des pratiques comptables
Développement des marchés financiers avec un financement des entreprises par appel public à l'épargne	Nécessité pour l'entreprise de répondre à des exigences de transparence des comptes, de rentabilité et de valorisation de la société ; orientation de la présentation des comptes vers les besoins d'information des investisseurs
Développement des nouvelles technologies de l'information et de la considération du développement durable	Développement de la communication financière intégrant des informations relatives à la RSE et dématérialisation du processus et des informations comptables

B Relations avec le droit

La comptabilité forme à elle seule une partie du droit français : le droit comptable. Mais elle est également influencée par d'autres branches du droit (tab. 1.11).

Tableau 1.11. Influences du droit sur la comptabilité

Droit fiscal	<ul style="list-style-type: none"> En France, la connexion entre la comptabilité et la fiscalité est forte. Ainsi, le résultat comptable sert de base de calcul au résultat fiscal, sur lequel est assis l'impôt sur les sociétés. De même, certaines mesures fiscales particulières (modification de taux d'impôt ou de TVA) ont des répercussions comptables que l'entreprise doit enregistrer.
Droit des sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Le Code de commerce, à travers les lois sur les sociétés commerciales, a une forte influence sur la comptabilité. Ainsi, les sociétés ont l'obligation de déposer leurs comptes au greffe du tribunal de commerce. De plus, le droit des sociétés impose beaucoup d'autres obligations en matière de tenue de la comptabilité des opérations de la société.
Droit social	<ul style="list-style-type: none"> Le droit comptable dépend également des évolutions, nombreuses, des dispositions sociales. Les taux de cotisations sociales changent régulièrement, et la comptabilité de la paie nécessite une mise à jour fréquente des logiciels de traitement des données sociales. De plus, les rémunérations comptabilisées servent de fondement au calcul des cotisations sociales : c'est pourquoi les organismes sociaux sont habilités à contrôler les informations figurant en comptabilité.

Droit des marchés financiers

- Ce droit régleme les marchés, leurs acteurs (entreprises d'investissement ou de marché, AMF) et leurs activités (ex. : les opérations sur valeurs mobilières).
- La qualité de l'information financière issue de la comptabilité est essentielle au bon fonctionnement des marchés financiers.

FOCUS — Quelques repères dans l'histoire de la comptabilité

Si les principes fondamentaux de la comptabilité sont apparus, selon certains, en 1494 sous la plume du moine franciscain Luca Pacioli, la réglementation comptable est néanmoins plus récente. En France, les événements clés de l'histoire comptable sont :

Date	Événement
1673	Ordonnance de Colbert qui rend obligatoire la tenue de comptes et qui introduit des règles de forme à respecter
15 septembre 1807	Promulgation du Code de commerce
24 juillet 1867	Loi obligeant certaines sociétés cotées en bourse à diffuser des informations comptables
19 septembre 1945	Création de l'Ordre des experts-comptables (OEC)
18 septembre 1947	Arrêté créant le premier plan comptable
12 août 1969	Création de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes
30 avril 1983	Loi comptable à l'origine d'un véritable droit comptable
29 avril 1999	Nouvelle version du plan comptable, codifié sous forme d'articles
22 janvier 2009	Création de l'Autorité des normes comptables (ANC)
5 juin 2014	Règlement relatif au nouveau plan comptable général (PCG)
février 2022	Projet de modernisation des états financiers conduisant à une modification du PCG (ANC)

FOCUS — Les origines de la comptabilité

De l'Antiquité à nos jours, la technique comptable a évolué avec le développement des relations commerciales et la nécessité d'harmoniser les méthodes :

Période	Évolution
Antiquité	<ul style="list-style-type: none"> • En ancienne Égypte, les scribes devaient connaître l'arithmétique et la comptabilité et tenaient leurs comptes sur du papyrus. • En Grèce, les offrandes aux dieux étaient notées sur des tablettes de marbre ou de calcaire. • À Rome, chaque famille était une entité économique avec son propre système de production et de commerce.
Moyen Âge	<ul style="list-style-type: none"> • La comptabilité s'est d'abord développée au sein des seigneuries, afin de gérer les grandes propriétés foncières. • Puis, certaines grandes villes d'Italie du Nord connaissant une croissance commerciale, la comptabilité en partie double a vu le jour.

Période	Évolution
Époque contemporaine	<ul style="list-style-type: none">• Au cours du 19^e siècle, les grandes entreprises industrielles et commerciales vont prendre l'habitude d'analyser et de mesurer périodiquement leur patrimoine et leur revenu.• Les normes comptables s'étendent peu à peu à l'ensemble des organismes et activités, qu'elles soient lucratives ou non.• La vision économique d'ensemble des groupes apparaît avec la consolidation.• La mondialisation des échanges et de l'information conduit à la mise en place de normes comptables internationales.• Les enjeux de développement durable et de gouvernance conduisant à des obligations de communication financière (rapport RSE, rapport gouvernance, rapport intégré...).

➔ MINI-CAS 4

DES SAVOIRS AUX COMPÉTENCES

Évaluer
les savoirs

Maîtriser
les compétences

Préparer
l'épreuve

1 QCM

Pour chaque proposition, une ou plusieurs réponses sont possibles. Justifiez-les.

1. La comptabilité est :
 - a. une technique de collecte, de traitement et d'analyse de l'information.
 - b. un système d'information.
 - c. un ensemble de documents et de procédures.
 - d. un élément de preuve.
 - e. un outil de gestion de l'entreprise.

2. L'information comptable est :
 - a. une donnée quantitative et monétaire.
 - b. une donnée datée.
 - c. une donnée assortie d'un justificatif.
 - d. une donnée relative à une entreprise.

3. La production des chiffres comptables doit permettre de fournir une information utile :
 - a. aux propriétaires de l'entreprise.
 - b. aux dirigeants de l'entreprise.
 - c. aux fournisseurs.
 - d. aux clients.
 - e. aux salariés.
 - f. aux institutions financières.
 - g. à l'État.

4. La comptabilité de gestion :
 - a. est à finalité interne.
 - b. est obligatoire.
 - c. n'est pas normalisée.
 - d. aboutit à déterminer un solde budgétaire.

5. Le contrôle de la comptabilité d'une entreprise peut être réalisé par :
 - a. l'assistant comptable.
 - b. le responsable comptable.
 - c. l'expert-comptable.
 - d. le commissaire aux comptes.

2 Définition de la comptabilité ★★★

- Dans l'édition du *Dictionnaire Larousse* de 1922, il y a près d'un siècle, la comptabilité était définie comme « l'art de tenir des comptes en règle, [...] la science qui a pour objet la conception et la coordination rationnelles des comptes. [...] Dans la comptabilité en partie simple, ou unigraphie, on ne tient que le compte du tiers à qui l'on vend ou à qui l'on achète ; dans la comptabilité en partie double ou digraphie, on tient à la fois le compte du tiers et un autre compte tel que caisse ou magasin ».
 - En 1948, au sein de la collection « Que sais-je ? » des Presses universitaires de France (PUF), dans l'ouvrage intitulé *La comptabilité*, l'économiste Jean Fourastié définissait celle-ci comme « ayant pour but l'enregistrement en unités monétaires de mouvements de valeurs économiques, en vue de faciliter la conduite des affaires financières et commerciales ». De plus, il ajoutait qu'il était nécessaire de classer ces mouvements enregistrés en diverses rubriques et de les vérifier.
1. *Rappelez quel auteur italien a le premier évoqué le principe de la partie double dans un ouvrage publié à Venise à la fin du 15^e siècle.*
 2. *Précisez pourquoi, d'après ces définitions et celle donnée au début de ce chapitre, il est possible d'affirmer que la comptabilité peut être présentée comme un « savoir » et un « savoir-faire ».*

3 D'une réalité économique à une traduction comptable ★★★

L'entreprise Biofruits, installée en Ardèche, produit et vend des fruits (pommes, poires, fraises, etc.). Son comptable vous communique différentes opérations réalisées le mois dernier :

- Facturation d'une vente de palette de fruits à la coopérative voisine.
 - Emprunt contracté auprès de la banque.
 - Embauche d'un nouvel employé.
 - Constatation et versement du salaire versé au nouvel employé.
 - Détermination de la productivité des employés.
 - Estimation de la part de marché de l'entreprise Biofruits et de ses concurrents.
 - Réception d'un bon de commande pour une livraison d'engrais.
 - Réception, quelques jours plus tard, de la facturation correspondant au bon de commande.
 - Détermination du résultat généré par l'activité « fraises » sur le mois.
 - Prévisions de chiffre d'affaires du mois à venir, en hausse de 7 %.
1. *Indiquez les opérations qui doivent faire l'objet d'une comptabilisation par l'entreprise Biofruits.*
 2. *Pour les opérations ne faisant pas l'objet d'une comptabilisation en comptabilité financière, indiquez, en justifiant votre réponse, si elles servent la compatibilité de gestion ou la gestion financière de l'entreprise.*

Évaluer
les savoirs

Maîtriser
les compétences

Préparer
l'épreuve

4 Mini-cas : rôle de la comptabilité ★★★

Compétences attendues

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité et **exposer** leurs liens avec la gestion
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

Parmi ses différents rôles, on attribue à la comptabilité la fonction d'instrument de contrôle.

1. Expliquez en quoi consiste la fonction d'instrument de contrôle.
2. Définissez et distinguez le contrôle interne et le contrôle externe.
3. Dans le cadre de la mission de contrôle, en vous appuyant sur le document ci-dessous, indiquez en quoi la comptabilité permet plus particulièrement d'apprécier si les fonds investis sont productifs et si l'entreprise est rentable, et précisez au moyen de quels éléments ou calculs.

Document

Productivité et rentabilité, deux notions connexes

La productivité désigne, selon le dictionnaire *Larousse*, le rapport entre le résultat d'une activité productive et les facteurs de production que l'on a utilisés pour parvenir à cette production.

La rentabilité désigne, selon le dictionnaire *Larousse*, la faculté d'un capital placé ou investi de dégager un résultat ou un gain exprimé en monnaie.

5 Mini-cas : rôle et utilisateurs de la comptabilité ★★★

Compétences attendues

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité et **exposer** leurs liens avec la gestion
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

Le document ci-après présente un extrait d'entretien réalisé auprès du responsable d'un service de comptabilité.

1. Présentez le rôle de la comptabilité, tel qu'il est envisagé par la personne interrogée, et précisez-en les dimensions omises dans le document.
2. Présentez les différents métiers comptables et les missions associées.